

Association de Science Régionale De Langue Française



DISPARITES DE REVENUS A DIFFERENTES ECHELLES SPATIALES EN FRANCE DE 1985 A 2001

Louafi BOUZOUINA

Doctorant

Laboratoire d'Économie des Transports École Nationale des Travaux Publics de l'État 2 rue Maurice Audin - 69518 Vaulx-en-Velin louafi.bouzouina@entpe.fr

> Dominique MIGNOT Directeur de recherche dominique.mignot@entpe.fr

Résumé: Cette communication propose de mesurer les disparités de revenus sur plusieurs échelles spatiales de la France de 1985 à 2001. Nous analysons dans un premier temps l'évolution des disparités des revenus fiscaux entre les communes à l'échelle nationale et régionale, puis nous nous focalisons sur l'échelle intra-urbaine pour mettre en évidence une croissance des écarts entre les communes riches et les communes pauvres dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants. Le découpage au niveau infra-communal nous permet ensuite de mesurer la ségrégation résidentielle des ménages par le revenu à partir d'un indice de ségrégation et de comparer son niveau dans les différentes aires urbaines. Enfin nous illustrons à l'aide des études existantes quelques caractéristiques du processus ségrégatif à l'œuvre.

Mots clés : disparités de revenus, disparités spatiales, ségrégation spatiale

Abstract: The paper will first of all show the increase in disparities within French urban areas during the period 1985-2001. This is based on the distribution and evolution of average household taxable income per municipality. A deeper analysis carried out on municipalities located within urban areas of over 100,000 inhabitants shows that less rich spaces are characterised by the weakest progression in average household taxable income. However, the richest municipalities in terms of revenue are also characterised by the strongest progression. An analysis at an intra-communal scale allows us to measure the residential segregation of households due to income. The use of the index of segregation bring us then to compare different urban areas. At the end, we try to explain this growth of spatial segregation.

Key-words: Income disparities, spatial disparities, spatial segregation

Classification: D63, I32, 018, R00, R20

DISPARITES DE REVENUS A DIFFERENTES ECHELLES SPATIALES EN FRANCE DE 1985 A 2001

INTRODUCTION

La définition de la métropolisation comme un « processus de concentration des hommes et des activités dans les espaces déjà les plus développés » (Buisson et al., 1995), nécessite d'être complétée. Alors que pour les villes françaises par exemple le double phénomène de concentration et d'étalement urbain semblait globalement pouvoir décrire les évolutions à l'œuvre, il semble dorénavant nécessaire de parler d'un triple phénomène de concentration, d'étalement urbain et de ségrégation. Ce triple phénomène permet de décrire et d'expliquer un renforcement de la hiérarchie urbaine au niveau mondial autour d'espaces métropolisés de plus en plus étendus mais aussi de plus en plus ségrégués.

Par contre, la question de l'augmentation des inégalités sociales et/ou territoriales, qui a depuis longtemps intéressé les sociologues et les politologues (Philpott, 1978; Mayer, 2001; Jargowsky, 1996), vient au cœur des préoccupations des économistes et des géographes, tant aux Etats-Unis (Cutler et Glaeser, 1997; Johnston, Poulsen et Forrest, 2003) qu'en France (Rhein, 1994; Maurin, 2004; Fitoussi et al., 2004; Buisson et Mignot, 2005). Ainsi, des travaux récents soulignent que la ségrégation dont tous constatent une progression au cours des 20 dernières années est accentuée par l'évolution à la hausse des populations et des territoires les plus riches. Les travaux à l'échelle des villes et notamment à l'échelle intra-urbaine sont plus rares, notamment en France, et méritent une attention particulière.

I. VILLES ET DISPARITES

Le questionnement sur les disparités spatiales a tout d'abord concerné l'échelle des régions et notamment les relations entre urbain et rural. C'est le constat d'un déséquilibre Paris-Province qui conduit en France à la mise en place des politiques d'aménagement du territoire dans les années 1950, « Paris et le désert français » de J.F. Gravier est publié en 1947. Dans un autre contexte qui est celui du Mexique, les premières études sur les inégalités territoriales concernent également la disparité ville-campagne et ont été nombreuses au cours des années soixante et soixante-dix (Davila et al., 2003). Après les nombreux travaux développés aux États-Unis à l'échelle intra-urbaine, beaucoup de sociologues puis des économistes se sont intéressés à cette question. Plusieurs études concordent pour mettre en évidence une tendance à la croissance des écarts et analysent les disparités de revenu sur le territoire à différentes échelles, en se basant sur les données des revenus fiscaux (Buisson et Mignot, 2005).

En France, des lieux privilégiés du développement apparaissent en périphérie des villes, alors que parallèlement, sur d'autres espaces, voire les mêmes, le chômage se développe et la population se paupérise.

Avec le développement du chômage et de la précarité, les politiques urbaines basées sur une convergence et une croissance des revenus de tous par une croissance économique de la ville ne sont plus pertinentes. Cet éclatement supposé des villes est-il vérifié ? Et, si oui, quels en sont les ressorts ?

1. La ségrégation par le revenu

L'ensemble des études qui traitent de l'évolution de la ségrégation font face à une difficulté méthodologique liée en premier lieu à la définition même du terme. Et nous sommes d'accord avec Brun (1994) qui définit la ségrégation comme un « état » et un « processus ségrégatif ». La ségrégation est un processus, alimenté par un ensemble de mécanismes et conduisant à un moment donné à une *disparité* socio-économique (catégorie sociale, revenu) visible entre les unités (quartiers, communes) d'un espace (Aire urbaine, Région) et à une *homogénéisation* au sein de ces unités.

Même si cette définition peut se confondre avec la différenciation spatiale (Machado Barbosa, 2001), elle a l'avantage de prendre en compte l'ensemble de la population et ne se focalise pas seulement sur les groupes défavorisés. « L'homogénéité sociale des beaux quartiers fait prendre conscience de l'ambivalence de la ségrégation : elle n'est jamais seulement séparation, mais aussi toujours agrégation et recherche de son semblable. Les deux processus sont liés (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2004 : 92).

Ainsi, cette définition n'oblige pas non plus, au moins dans un premier temps, de distinguer ce qui est *choisi* de ce qui est *subi*. La définition de *la ségrégation*, comme étant, « *le processus par lequel un groupe de population est forcé, involontairement, à se polariser dans une unité spatiale, dans un ghetto*. *C'est le processus de la formation et la maintenance d'un ghetto* » (Marcuse, 2001 : 3) a toujours représenté une contrainte pour les études empiriques en France. D'une part, elle est étroitement liée à la discrimination (contexte américain), et d'une autre part, il est difficile de distinguer ce qui est subi de ce qui est choisi. Concernant la France, les travaux mettent plutôt l'accent sur la dimension économique et sociale de la ségrégation.

Concernant la mesure de la ségrégation, de nombreux indices ont été développés depuis celui de Duncan et Duncan (1955) et sont repris dans les articles de Massey et Denton (1988) et d'Apparicio (2000). Cette mesure quantitative, la plus utilisée, n'est pas non plus exempte de difficultés, car « toute mesure d'inégalité implique des jugements de valeur et les indices utilisés ne sont jamais neutres » (Atkinson et al, 2001 : 17).

L'étude de la ségrégation en tant que processus ségrégatif conduit à identifier les causes et les effets de la ségrégation et surtout à préciser l'analyse. Les études en France sont peu nombreuses et plus récentes. Plusieurs causes-effets sont identifiés et certains font l'objet de mesures (Rhein, 1994), comme la ségrégation résidentielle, scolaire et celle à l'emploi.

Les trois s'attachent à l'espace, élément crucial dans l'étude de la ségrégation. Même si l'étude de la ségrégation doit tenir compte de l'espace de vie, (lieu de résidence, école, emploi, lieux publics et tout lieu ou la proximité est susceptible de générer des interactions et des liens sociaux) la plupart des études utilisent le lieu de résidence comme référence au sein d'une échelle d'étude qui structure le mieux la quotidienneté.

Les indicateurs utilisés pour mesurer ces ségrégations sont eux-mêmes de nature différente. Ainsi l'indicateur le plus utilisé aux États Unis est la race et l'origine ethnique (Philpott, 1978; Cutler et Glaeser, 1997; Cutler et al., 1999; Poulsen et al., 2002), associées parfois à d'autres indicateurs tel que le revenu (Massey et Eggers, 1990; Jargowsky, 1996; Mayer, 2001). La majorité des études en France, à quelques exceptions près (Felouzis, 2003), se focalisent sur des groupes sociaux selon les catégories socio-professionnelles (Tabard, 1993; Lajoie, 1998; Préteceille et al., 2005) ou sur le revenu (Fitoussi et Van Haeperen, 1998;

Atkinson et al., 2001; François et al., 2003). Les résultats des études ne sont pas toujours comparables et semblent parfois être contradictoires. D'une part, il ne s'agit pas toujours du même revenu, car il peut représenter le salaire, le revenu fiscal ou le revenu disponible (le niveau de vie). D'autre part, l'échelle, le zonage et le niveau de renseignement sont différents d'une étude à l'autre. Toutefois, au-delà des inconvénients et des reproches concernant l'utilisation des revenus fiscaux pour l'étude de la ségrégation et des inégalités (Champagne et Maurice, 2001; Houriez et Roux, 2001), cette source demeure la plus fiable et la seule capable de supporter ce genre d'études sur une longue durée.

Les inégalités de revenu en France ont baissé au cours du dernier siècle. Pendant la période d'industrialisation, le développement de la formation et de l'éducation a permis de répondre à des besoins importants en main-d'œuvre de qualification moyenne et de *resserrer* les écarts de qualifications et de salaires, dans les pays développés (Piketty, 1997). Depuis la désindustrialisation, les nouveaux secteurs moteurs de l'économie (services supérieurs, communication,...) ont ciblé les personnes très qualifiées en rejetant les autres vers les secteurs les moins productifs et le chômage.

Deux comparaisons internationales des inégalités de revenu, basées sur la banque de données du *Luxembourg Income Study* (LIS) des budgets des ménages, placent la France dans une situation intermédiaire entre les pays scandinaves et le Benelux, les moins inégalitaires, et les pays anglo-saxons, les plus inégalitaires. En 1984, le coefficient de Gini sur les revenus bruts par ménage était de 0.374 en France, de 0.351 en Suède en 1987 et de 0.421 aux États-Unis en 1986 (Fitoussi et Van Haeperen, 1998 : 40). De la même manière, mais cette fois-ci sur les niveaux de vie¹, il était de 0.286 en France en 1994, contre environ 0.223 en Suède 1995 et 0.304 aux États-Unis en 1994 (Sastre et Trannoy, 2001 : 325).

L'évolution à l'échelle nationale semble être stable entre 1979 et 1984 puisque l'indice de Gini calculé sur le revenu brut par ménage reste stable autour de 0.37 et celui sur le revenu net ajusté² environ 0.30 (Fitoussi et Van Haeperen, 1998 : 40). Sur la période 1984-1995, Sastre et Trannoy (2001 : 329) montrent une croissance de l'indice de Gini sur le niveau de vie, il passe respectivement de 0.256 à 0.286.

Sur la période 1984-2001, plusieurs études concluent à une légère croissance des inégalités (Legendre, 2004; Hourriez et Roux, 2001). Une autre étude, se basant sur les données de la Direction Générale des Impôts et qui permettent d'apprécier les hauts revenus contrairement à ceux de l'INSEE, montre que derrière la légère augmentation de l'indice de Gini (de 0.440 à 0.445), calculé sur le revenu imposable des foyers fiscaux entre 1991 et 1999, il y a un accroissement des écarts entre les faibles revenus et les revenus les plus élevés (Champagne et Maurice, 2001 : 292).

Ces inégalités de revenus se traduisent par une ségrégation spatiale, qui ne peut que s'accroître avec la croissance des inégalités (Mayer, 2001).

_

Revenu net ajusté après redistribution. Il est égal, selon l'INSEE-DGI, au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Il comprend les revenus déclarés au fisc et les prestations imputées, nets des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, et diverses contributions obligatoires).

² L'échelle d'ajustement est celle de l'OCDE qui attribue un poids de 1 au premier adulte du ménage, un poids de 0,7 aux autres adultes et un poids de 0,5 aux enfants de moins de 18 ans. Tandis que l'échelle modifiée utilisée par l'INSEE donne un poids de 1 unité de consommation au premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

2. Méthodologie

Dans cette communication, nous analysons l'évolution des disparités spatiales de 1985 à 2001, à partir des revenus nets moyens *imposables* des foyers fiscaux au niveau de la commune³, sur l'ensemble des régions et des Aires urbaines de plus de 100 000 habitants⁴. Nous utilisons ensuite le découpage infra-communal en quartiers⁵ pour tester le degré de ségrégation intra-urbaine à un niveau plus fin en fin de la période (2001) à partir des revenus *déclarés* des ménages fiscaux avant tout abattement (INSEE-DGI, 2004).

La disposition de plusieurs indicateurs en plus de la mesure de la tendance centrale est nécessaire pour mieux décrire les disparités et la ségrégation. D'une part, les différents indices tel que le coefficient de Gini (Gini, 1916; Mussard et al., 2004) permettent d'évaluer la concentration des revenus, et d'autre part, de simples ratios, tels que les ratios entre les groupes de revenus les plus élevés et les plus bas, apportent des explications supplémentaires. Nous nous baserons principalement dans cette communication sur la comparaison des revenus moyens et des indices de Gini sur différents zonages INSEE de 1985 à 2001.

L'indice de Gini est souvent considéré comme a-spatial, mais il sera utilisé ici sur des espaces bien définis à partir des plus petites unités spatiales renseignées (k) qui sont les communes et les quartiers⁶. Pour analyser l'évolution des disparités inter-communales à partir de cet indice (G^k) , le revenu moyen sera pondéré par le nombre de foyers fiscaux dans chaque commune pour réduire de potentielles sur-estimations des revenus dans des petites communes. Dans ces dernières le revenu moyen est très sensible à l'arrivé ou au départ d'un très riche foyer fiscal, par rapport aux grandes communes.

Même si l'indice (G^k) explique une grande partie de la ségrégation, il ne prend pas en compte la distribution des revenus au niveau individuel au sein de l'ensemble des unités spatiales. Un indice de Gini de ségrégation (G^s) est susceptible de résoudre ce problème. Il s'agit du ratio de l'indice précédent (G^k) et de l'indice de Gini calculé au niveau des ménages (G^i) . Cet indice formulé à partir de la courbe de Lorenz (Kim et Jargowsky, 2005), revient à rapporter la courbe de Lorenz du Gini calculé en supposant que les ménages du même quartier ont le même revenu à la courbe de Lorenz du Gini calculé sur le revenu individuel des ménages. Il représente la part due à l'inégalité de revenu des unités spatiales dans l'inégalité totale de revenu des ménages. En cela il constitue bien à notre sens un indice de ségrégation spatiale. Plus sa valeur est proche de 1 plus le niveau de ségrégation est important.

_

$$G^{k} = \frac{\sum_{i=1}^{n} \sum_{j=1}^{n} \left| y_{ki} - y_{kj} \right|}{2n^{2} \mu} \text{ tel que}: y_{ki} \text{ est le revenu du ménage } i \text{ résidant dans l'unité } k \text{ qui prend la valeur du}$$

revenu moyen de cette dernière; n est le nombre de ménage dans l'aire urbaine et μ est son revenu moyen.

³ C 'est le revenu brut après déduction des charges et des abattements sans redistribution (Impôts, revenu moyen d'insertion, aide personnalisée au logement...). Il est différent du revenu disponible et il ne peut pas refléter le niveau de vie.

⁴ Même si nous ne présentons ici que les résultats des 15 plus grandes aires urbaines

Nous appellerons « quartiers » ou « IRIS » les zones « Îlots Regroupés pour l'Information Statistique » définies par l'INSEE, au sein des communes de plus de 10 000 habitants. Ayant entre 2000 et 5000 habitants environ, ces unités spatiales (IRIS) sont relativement plus homogènes que l'ensemble de la commune. Les communes non découpées (moins de 10 000 habitants) sont également prises en compte dans le cadre de notre étude afin d'avoir le plus d'information possible. Ce découpage est proche du principe du *tract* aux États-Unis utilisé dans les études sur le voisinage ou le quartier.

Faute d'informations sur la distribution des revenus au niveau individuel cet indice ne peut pas être utilisé pour calculer le niveau de ségrégation sur la période 1985-2001. Par contre, l'indice de Gini (G^i) ainsi que l'écart-type sont disponibles dans la base des revenus fiscaux des ménages de l'INSEE-DGI (2004) ce qui permet de calculer le (G^s) sur les différents découpages de l'INSEE et en particulier sur les aires urbaines, pour l'année 2001. Il faut enfin signaler que les différentes formes de l'indice de Gini utilisées ici ne nécessitent pas un découpage par classes de revenus (Jargowsky, 1996).

L'échantillon permettant d'analyser l'évolution des disparités représente environ 90 % des communes de la France Métropolitaine. Pour limiter les biais liés à l'agrégation dans cette analyse nous serons conduits à sélectionner uniquement les communes de plus de 2000 habitants (selon le RGP 1999). Les communes de petite taille influent sur les ratios (communes riches/communes pauvres, par exemple), car elles peuvent avoir un revenu moyen très élevé mais un nombre limité de foyers fiscaux. Certes, ces grandes communes ne représentent que 14 % du nombre total des communes renseignées en 2001 (4544 communes), mais elles regroupent plus de 75 % des foyers fiscaux et plus de 77 % des revenus fiscaux imposables de l'ensemble des communes de la France Métropolitaine renseignés à cette date.

Les informations sont plus détaillées pour les revenus déclarés des ménages contrairement aux revenus imposables des foyers fiscaux par commune. Elles permettent de prendre en compte la distribution au sein même du quartier, même si le seuil de diffusion dans le cadre du secret statistique est plus stricte et crée des biais pour certaines aires urbaines. Mais cela ne nous empêche pas d'utiliser l'indice (G^s) qui selon nous, reflète mieux le niveau de ségrégation des quartiers par le revenu dans chaque aire urbaine. Pour dépasser cette difficulté liée au degré d'exhaustivité des IRIS (quartiers) nous estimons les revenus moyens des quelques iris manquants à partir des simulations sur les revenus par quartile ou les revenus médians. Pour les petits Iris non renseignés, généralement de type Divers ou de type Activités qui concentrent moins de 0.5 % de la population dans chaque aire urbaine, nous les regroupons au sein d'un seul soi-disant Iris et nous lui attribuons le revenu moyen de l'aire urbaine.

II. LES EVOLUTIONS DES DISPARITES A L'ECHELLE NATIONALE ET REGIONALE

1. Au niveau national

Le revenu net imposable moyen a augmenté entre 1985 et 2001, au niveau des différents zonages de l'Insee. Après une hausse entre 1985 et 1990, il a baissé jusqu'en 1996 avant d'augmenter et atteindre la valeur la plus importante de la période. Il est plus important dans les zones urbaines et notamment les plus grandes d'entre elles (les aires urbaines de plus de

⁷ Sachant que le seuil de diffusion dans cette base de données est de seulement 11 foyers fiscaux imposés par commune pour le revenu imposable, la définition des groupes ou déciles des communes pauvres et riches

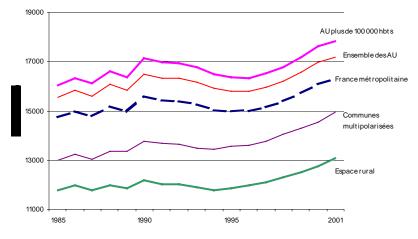
basée sur le nombre de commune peut biaiser les résultats.

8 Dans cette étude nous utilisons les revenus fiscaux des ménages par unités de consommation (UC) car ils sont plus proches des niveaux de vie des ménages.

⁹ Le seuil de diffusion des revenus moyens (avec l'ensemble des informations tel que les déciles, l'écart-type...) est de 2000 habitants par unité spatiale (commune ou iris), tandis qu'il est de 50 ménages pour le revenu médian, ce qui donne à ce dernier l'avantage de recouvrir plus d'unités spatiales. La taille des plus petites unités spatiales (nous utilisons indifféremment le terme quartiers ou Iris) varie de 50 ménages à plusieurs milliers (Communes de 10 000 habitants).

 $100\,000\,$ habitants), comme le montre le graphique n°1. Le nombre de foyers fiscaux a également progressé de $29.7\,\%$ pendant la période, avec une moyenne annuelle de $1.6\,\%$. La dispersion des revenus a augmenté entre 1985 et 2001 sauf pour l'espace rural où l'indice de Gini (G^k) a notablement baissé entre 1990 et 1996. Elle est plus importante dans l'espace urbain.

Graphique n° 1 : Évolution du revenu moyen net imposable des foyers fiscaux au sein des différents découpages de l'INSEE-1999, de 1985 à 2001* (Euro constant 2003**)

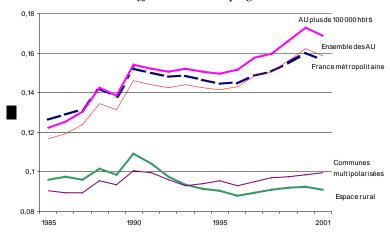


* La valeur de 1999 est obtenue par extrapolation. ** à partir des coefficients de variation des prix à la consommation de la DGI : instruction du 23 octobre 2003.

Source : élaboration propre, données de la Direction Générale des Impôts

Globalement, la dispersion du revenu moyen net imposable des foyers fiscaux s'accentue sur la période 1985-2001 (Graphique n°2). Cette tendance est relativement similaire à celle identifiée au niveau individuel par Champagne et Maurice (2001) sur la période 1991-1999.

Graphique n° 2 : Évolution de la dispersion du revenu moyen net imposable des foyers fiscaux par commune au sein des différents découpages de l'INSEE-1999, de 1985 à 2001



Source : élaboration propre, données de la Direction Générale des Impôts

2. Au niveau régional

Les disparités intercommunales ont augmenté au sein de la majorité des régions, entre 1985 et 2001. À l'exception du Limousin et de la Corse, les deux régions les moins peuplées où plus de 70 % des communes sont rurales, l'indice de Gini (G^k) a augmenté dans l'ensemble des régions françaises. Les hausses les plus fortes concernent les régions qui ont le moins de communes rurales. Globalement, l'indice de Gini a augmenté au niveau des différentes

régions, entre 1985 et 2001, même dans celles où le revenu moyen des *déciles* des communes pauvres augmente.

L'évolution du revenu moyen suit les mêmes tendances qu'au niveau national, à l'exception de la région Alsace, qui voit augmenter son revenu moyen même pendant la période de baisse (1990-1995) ou la Corse qui voit son revenu moyen baisser pendant la première période favorable ainsi que sur l'ensemble de la période. La moitié des régions ont connu une hausse comprise entre 5 et 10 %. La plus forte hausse est celle enregistrée en Alsace (+18.7 %) devant l'Île de France (+14.7) et Rhône Alpes (+14.5 %). Sur la même région de l'Île de France, Une étude similaire de l'IAURIF (Sagot, 2002) sur les revenus fiscaux des ménages des communes, montre une croissance des disparités spatiales, entre 1984 et 1996.

En 2001, l'écart du revenu entre la région la plus riche (Île de France) et la région la plus pauvre (Corse) est supérieur à 73 % (Tableau 1). Il est aussi important avec la deuxième région la plus pauvre (Languedoc Roussillon, 59 %). Il faut signaler que l'écart, d'environ 26 %, entre la première et la deuxième région (Alsace) est le même que celui qui existe entre cette deuxième région et l'avant dernière (Languedoc Roussillon), ce qui montre en premier lieu la grande richesse de la région parisienne par rapport aux autres régions et la pauvreté de la Corse.

Tableau n° 1 : Revenu moyen des communes riches et pauvres par région entre 1985 et 2001(en Euro constant 2003)

Régions	Revenu moyen en 2001	Évolution du revenu moyen des communes pauvres entre			Évolution du revenu moyen des communes riches entre				Revenu moyen des communes riches/Revenu moyen des communes pauvres		
		85-90	90-95	95-01	85-01	85-90	90-95	95-01	85-01	1985	2001
Île-de-France	21703	-1,0	-6,4	-0,9	-8,1	+33,7	-11,6	+26,7	+49,6	2.17	3.54
Alsace	17207	+3,1	-2,1	+3,8	+4,8	+13,7	+6,8	+11,3	+35,2	1.37	1.77
Rhône-Alpes	16700	-1,1	-5,1	+4,1	-2,3	+17,7	-6,8	+23,2	+35,1	1.77	2.44
Centre	15573	+0,9	-6,2	+4,6	-1,1	+7,9	+1,8	+5,4	+15,7	1.60	1.87
Provence - Alpes - Côte d'Azur	15339	-2,8	-7,0	+1,1	-8,7	+10,0	-7,0	+9,9	+12,4	1.71	2.10
Haute-Normandie	15295	-3,6	-6,6	+3,9	-6,5	+10,1	-0,2	+8,4	+19,2	1.83	2.34
Franche-Comté	15128	+0,1	-5,4	+6,2	+0,6	+9,7	+3,2	+6,1	+20,1	1.52	1.81
Pays de la Loire	15107	-1,1	-1,3	+7,9	+5,4	+6,7	+1,1	+13,8	+22,7	1.61	1.87
Champagne-Ardenne	15104	-1,1	-6,8	+5,3	-2,9	+8,9	-9,4	+12,7	+11,2	1.79	2.05
Bretagne	15100	-4,4	-0,6	+11,0	+5,5	+7,9	+1,2	+12,9	+23,2	1.61	1.89
Picardie	15040	-0,4	-7,7	+1,1	-7,0	+12,9	-1,6	+4,6	+16,2	1.74	2.17
Bourgogne	14946	-0,5	-5,4	+3,3	-2,7	+7,5	-1,8	+6,4	+12,3	1.63	1.88
Aquitaine	14850	-3,1	-6,7	+3,8	-6,2	+5,2	-4,6	+14,6	+15,0	1.64	2.01
Midi-Pyrénées	14638	-2,8	-2,2	+5,3	+0,1	+8,4	-1,8	+9,7	+16,9	1.68	1.96
Basse-Normandie	14428	-3,2	-5,8	+6,5	-2,8	+7,6	-0,9	+10,1	+17,4	1.56	1.88
Lorraine	14320	-0,4	-10,5	+0,3	-10,5	+4,0	+1,5	+7,2	+13,2	1.77	2.24
Poitou-Charentes	14172	-1,6	-5,6	+5,0	-2,5	+5,4	+1,9	+12,2	+20,6	1.47	1.82
Auvergne	14108	-1,8	-5,9	+7,4	-0,8	+5,0	+2,6	+5,5	+13,6	1.73	1.98
Nord - Pas-de-Calais	13947	-2,5	-5,8	+2,3	-5,9	+13,1	-1,0	+7,2	+20,2	1.80	2.30
Limousin	13837	-3,2	-3,5	+5,5	-1,4	+13,1	-9,4	+11,6	+14,3	1.53	1.78
Languedoc-Roussillon	13662	-1,5	-6,4	+4,7	-3,4	+4,1	-3,4	+12,1	+12,8	1.69	1.98
Corse	12537	-10,9	-5,6	-0,1	-15,9	-0,4	-2,9	+5,2	+1,8	1.42	1.72

Source : élaboration propre, données de la Direction Générale des Impôts

Pour préciser l'analyse de cette dispersion, nous avons défini le décile des communes le plus riche et le décile le plus pauvre ¹⁰ dans chaque région, en fonction des revenus en 2001. À

-

¹⁰ La région de Corse ne contient que 24 communes de plus de 2000 habitants, ce qui nous a conduit à prendre 5 communes de chaque coté au lieu du décile.

l'intérieur des régions, les évolutions des deux déciles extrêmes sont complètement divergentes :

- Sur les 22 régions, 17 ont eu une évolution négative entre 1985 et 2001 du revenu moyen du décile des communes pauvres. On relèvera toutefois qu'entre 1995 et 2001, tous les revenus des déciles pauvres ont augmenté dans l'ensemble des régions à l'exception de la région la plus riche¹¹ et de la région la plus pauvre. À un niveau plus fin nous constatons que, en Île de France, 94 % des 54 communes qui appartiennent au décile le plus pauvre ont vu une évolution négative de leurs revenus (68 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment Marseille et 86 % en Lorraine avec ses bassins miniers en crise). Tandis qu'elles ne représentent que moins de 30 % en Bretagne, Pays de la Loire et en Alsace.
- Le revenu moyen du décile des communes les plus riches a augmenté dans toutes les régions même en Corse (+1.8 %) de 1985 à 2001. L'augmentation était très élevée dans les 3 régions les plus riches (49.6 %, 35.2 %, 35.1 %), mais aussi dans des régions beaucoup moins riches (Nord-pas-de-Calais, 20.2 %).
- Enfin, l'écart entre le revenu moyen du premier décile et celui du dernier décile s'est de plus en plus creusé, au sein de chaque région. Si la région parisienne était la seule ayant un écart supérieur à 2 en 1985, en 1990 les régions Rhône-Alpes, Haute-Normandie et Nord-pas-de-Calais l'ont rejoint. En 2001, près de la moitié des régions ont atteint cet écart.

III. LA SEGREGATION SPATIALE INTRA-URBAINE

1. Les évolutions des disparités communales

Pour les aires urbaines françaises, l'analyse de l'évolution de la répartition des revenus fiscaux moyens par commune, au cours de la période 1985-2001, montre également un accroissement de cette dispersion (Graphique 3). Les variations du coefficient de Gini (G^k) montrent une tendance nette à la croissance.

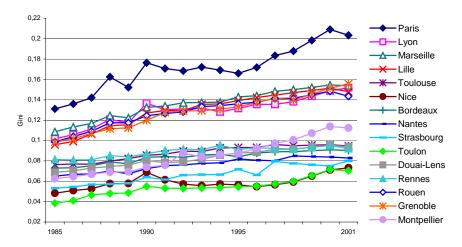
Une analyse plus fine montre que c'est l'ensemble des communes les moins riches qui voient par ailleurs la progression la plus faible de leur revenu fiscal moyen alors que les communes aux revenus les plus élevées sont également caractérisées par les progressions les plus fortes. Si l'on retient les cinq communes les plus pauvres et les cinq communes les plus riches de chaque aire urbaine de plus de 100.000 habitants en 1999¹² on dispose ainsi de 47 aires urbaines qui seront étudiées sur la période 1985-2001. On constate une progression du revenu moyen entre 1985 et 1990 puis un déclin entre 1990 et 1995, enfin une hausse entre 1995 et 2001.

_

L'étude de François et al (2003) montre justement un appauvrissement de la proche banlieue Nord qui forment en 1999 un noyau vaste et compact qui recouvre une part importante du territoire de la Seine Saint Denis et qui mord sur le sud-est du Val d'Oise (François et al., 2003 : 74)

¹² On limite l'analyse aux communes de plus de 2.000 habitants au sein de chaque aire urbaine. En outre les communes intermédiaires devront être au moins au nombre de 5. Des seuils de 10 et de 20 communes ont été testés sur les plus grandes aires urbaines. Ils donnent les mêmes tendances.

Graphique n° 3 : Évolution de la dispersion du revenu moyen des foyers fiscaux par commune entre 1985 et 2001 pour les 15 plus grandes Aires urbaines françaises



Source : élaboration propre, données de la Direction Générale des Impôts

Globalement, sur l'ensemble de cette période, on constate les évolutions suivantes :

- Les revenus moyens des aires urbaines en 2001 varient de 21692 €foyer fiscal 13, pour Paris la plus élevée de l'échantillon, à 12189€foyer fiscal, à Douai-Lens pour la plus faible, soit un écart de près de 78 %. Cet écart important est comparable avec celui observé au niveau des régions, mais il peut être encore plus fort si on descend à une échelle spatiale encore plus fine. Un rapport des Maires des grandes villes de plus de 100 000 habitants (2004) montre que l'écart s'est accentué entre 1992 et 2001.
- Sur ces 47 aires urbaines, l'aire urbaine frontalière de Thionville (située à une trentaine de kilomètres de la capitale luxembourgeoise) est la seule qui a eu une évolution globale négative (-3 %) sur la période (en revenu moyen constant) tandis que 19 avaient une progression supérieure à 10 %. Les deux croissances les plus fortes sont celle de Annecy avec 18 % et celle de Strasbourg avec 16,4 %. 16 Aires urbaines ont une croissance située entre 0 et 5 % soit relativement faible.
- Dans 45 % des aires urbaines étudiées le revenu moyen des communes pauvres a baissé (21/47). Pour les aires urbaines dont le revenu des communes pauvres a progressé, cette hausse reste faible (entre 0 et 7 %), sauf dans deux cas (Rennes +19,4 % et Nantes +15 % où la croissance était très forte entre 1985 et 1990). Ce dernier résultat est cohérent avec celui de Guilluy et Noye qui constatent une baisse généralisée des classes populaires dans l'ensemble des quartiers des deux aires urbaines : « Ces quartiers se sont en effet embourgeoisés depuis une vingtaine d'années grâce à l'arrivée de jeunes cadres. Dans les périphéries proches, c'est à dire les communes périurbaines en contact avec l'agglomération, la part des classes populaires est stable ou en légère régression » Guilluy et Noye (2004 : 23).
- Le revenu moyen des communes riches a augmenté dans toutes les aires urbaines à l'exception de Thionville (-4,7 %). L'augmentation est supérieure à 10 % dans toutes les aires urbaines et atteint + 62 % à Paris et + 51 % à Lyon.
- Enfin, l'écart entre le revenu moyen des communes riches et le revenu moyen des communes pauvres au sein d'une même aire urbaine est de plus en plus élevé. En 1985, seules trois aires urbaines avaient des écarts supérieurs à 2 (Paris, Lyon et Lille). En 2001, les écarts se sont agrandis, ils sont de 5,5 à Paris et 4,3 à Lyon (Tableau 2).

¹³ Les montants sont actualisés en Euros 2003.

Ainsi, la croissance des revenus dans les communes riches est très forte, et, même si certaines communes pauvres ne perdent pas, les écarts se creusent car les revenus moyens dans ces communes progressent peu.

Tableau n°2 : Revenu moyen des communes riches et pauvres de quelques Aires Urbaines entre 1985 et 2001 *

	Évolution au sein des ai moyen entre 19		Revenu moyen des communes riches/ Revenu moyen des communes pauvres			
Aires urbaines	communes pauvres	communes riches	En 1985	En 2001		
Paris	- 16,1	+61,9	2,83	5,46		
Lyon	- 7,2	+50,8	2,20	4,27		
Lille	- 8,2	+19,8	2,19	2,86		
Marseille	-19,5	+16,6	1,90	2,75		
Grenoble	-1,2	+33,1	1,91	2,57		
Rouen	-6,2	+16,7	1,95	2,42		
Bordeaux	-9,7	+18,2	1,72	2,25		
Metz	+1,7	+ 24,5	1,79	2,19		
Montpellier	-8,5	+16,0	1,58	2,01		

^{*} Aires Urbaines dont l'écart communes riches/communes pauvres est supérieur à 2 en 2001. Source : élaboration propre, données de la Direction Générale des Impôts

L'analyse par commune recouvre, elle aussi, des disparités qui peuvent être très importantes entre quartiers. Au sein d'une même commune on peut mettre ainsi en évidence la juxtaposition de quartiers de niveau de revenu très différents. Mais ce zonage étant relativement récent, il n'est pas actuellement possible de suivre l'évolution de ces disparités dans le temps. Il nous permet cependant de mieux préciser le niveau de la ségrégation intra-urbaine et de rectifier quelques biais liés à l'agrégation.

2. Les disparités à l'échelle des quartiers en 2001

Nous avons jusque là mis en évidence une croissance des disparités à différentes échelles à partir des revenus moyens des foyers fiscaux par commune. Les résultats obtenus à partir des revenus moyens et médians déclarés au niveau des quartiers (INSEE-DGI, 2004) confirment le niveau de disparité entre les communes dans chaque aire urbaine en 2001 (Mignot et Bouzouina, 2005). Ils mettent également en évidence que les disparités entre les quartiers au sein de la même aire urbaine sont encore plus fortes que les disparités entre les communes. Même certaines aires urbaines qui semblent avoir un niveau moindre de disparités au niveau de la commune, sont marquées par des disparités plus importantes à l'échelle des quartiers, à l'image de Lille, Strasbourg et Nice. Cette dernière est en plus parmi les aires urbaines les plus inégalitaires (Gini de 0.384) juste après Paris et Marseille (Gini respectivement de 0.395 et 0.391, Tableau 3).

Une étude de l'INSEE et de la Région Alsace (2004) montre une concentration des très hauts revenus en périphérie des grandes communes (Strasbourg, Mulhouse et Colmar), sachant que le degré des disparités inter-quartiers dans ces aires urbaines est important par rapport aux autres aires urbaines de la même région. A l'inverse, en région Bretagne, les aires urbaines connaissent moins de disparités à ce niveau (G^k moins de 0.097). Il existe bien dans cette région, considérée comme la moins inégalitaire de toutes les régions en matière de revenus déclarés, une hétérogénéité des niveaux de revenus entre quartiers (Insee-Bretagne, 2004 :10).

Nous interprétons la présence d'une forte disparité entre les quartiers d'une aire urbaine et une importante homogénéité des ménages au sein de ces voisinages comme le résultat du processus ségrégatif. L'indice de ségrégation (G^s) prend en compte ces deux critères en

identifiant la part de l'inégalité entre les quartiers dans l'inégalité totale au sein de l'aire urbaine. Plus il est proche de 1 plus l'inégalité totale est expliquée par celle existant entre les quartiers et donc plus la ségrégation est forte. Il nous permet de comparer le niveau de ségrégation entre les aires urbaines et entre les centres des aires urbaines, ainsi qu'au sein des aires urbaines et au sein de leur centre en 2001.

Les aires urbaines de Paris, Lille et Marseille semblent les plus ségréguées. Elles connaissent les plus fortes disparités entre les quartiers (G^k) et inégalités des ménages (G^i) , mais surtout la plus importante ségrégation des quartiers (G^s) . Ce dernier indice est égal à 0.523 à Paris, 0.490 à Lille-Roubaix-Tourcoing et 0.461 Marseille-Aix (Tableau 3). Par ailleurs, Lyon, Strasbourg, Rouen et Grenoble, bien que moins inégalitaires que Paris ou Marseille (G^i) respectivement de 0.348, 0.343, 0.343 et 0.338 contre 0.395 et 0.391) semblent tout autant marquées par la ségrégation spatiale, puisque l'indice (G^s) est proche à celui de Paris et de Marseille. Rennes demeure l'aire urbaine la moins inégalitaire (G^i) de 0.315) (y compris son centre (G^i) de 0.362) où la disparité entre les quartiers est la plus faible (G^k) égal à 0.113) et la ségrégation est parmi les plus modestes (G^s) égal à 0.357).

L'aire urbaine duocentrique de Douai-Lens, fusionnée en 1999, apparaît la moins ségrégée (G^s égal à 0.315). Faut-il en conclure pour autant que les aires urbaines polycentriques sont moins ségrégées ? Les exemples de Lille et Marseille tendraient à prouver le contraire.

Tableau n°3 : Degré d'inégalités et de ségrégation sur les 15 plus grandes Aires urbaines et leurs communes-centres calculés sur les revenus déclarés des ménages fiscaux en 2001

Aire Urbaine	Urbaine Indices de Gini sur l'AU			Revenu moyen de	Indices de	Revenu moyen du		
	Inégalité des revenus des ménages (UC) G ⁱ *	Inégalité des revenus des Iris	Ségrégation G ^s	l'AU	Inégalité des revenus des ménages (UC) G'*	Inégalité des revenus des Iris G	Ségrégation G ^s	centre de l'AU
Paris	0,395	0,210	0,523	21767	0,471	0,227	0,481	27356
Lyon	0,348	0,154	0,423	18533	0,374	0,144	0,385	19826
Marseille	0,391	0,180	0,461	16291	0,426	0,221	0,518	14971
Lille	0,375	0,186	0,496	16342	0,430	0,205	0,477	14980
Toulouse	0,346	0,119	0,345	18291	0,405	0,152	0,376	17439
Nice	0,384	0,138	0,359	17858	0,403	0,165	0,409	16553
Bordeaux	0,341	0,129	0,377	17725	0,409	0,175	0,427	18552
Nantes	0,326	0,127	0,390	17523	0,381	0,171	0,447	17664
Strasbourg	0,343	0,156	0,455	18702	0,411	0,210	0,511	17431
Toulon	0,357	0,131	0,366	16171	0,385	0,162	0,421	14825
Douai-Lens	0,363	0,114	0,315	12855	/	/	/	/
Rennes	0,315	0,113	0,357	18085	0,362	0,151	0,418	18115
Rouen	0,343	0,165	0,481	16841	0,399	0,176	0,441	16672
Grenoble	0,338	0,152	0,449	18548	0,375	0,151	0,402	16831
Montpellier	0,377	0,135	0,358	16918	0,433	0,156	0,360	14953

Source: Données INSEE-DGI, 2004; * calcul INSEE

Aux États-Unis, Pendall et Carruthers (2003 : 581-582) ont mis en évidence que l'étalement, au sens d'une faible densité, n'est pas directement associé ni responsable de la ségrégation par le revenu. Au contraire, ils trouvent, au niveau régional, que la ségrégation est plus faible dans les régions à faible densité ou à densité très décroissante entre 1980 et 2000 par rapport aux régions à densité forte ou stable. Mais ils trouvent en même temps, au niveau urbain, que la ségrégation est plus faible dans les Aires métropolitaines (MSA) les plus denses et dans celles qui voient leurs densités croître même légèrement par rapport aux aires métropolitaines à

densité moyenne ou stable entre 1980 et 2000. Ils soulignent l'importance de la densité pour les politiques visant à réduire la ségrégation et instaurer une mixité sociale. Mais, l'équilibre retrouvé risque de n'être qu'une simple période intermédiaire vers une plus vaste gentrification chassant les ménages pauvres du centre.

3. Les mécanismes de la ségrégation par le revenu

Il nous semble important d'insister sur les mécanismes de ségrégation pour mieux appréhender l'avenir des villes (Jargowsky, 1996) et essayer de comprendre les forces de concentration et de dispersion qui les entretiennent notamment au niveau intra-urbain. La complexité des études qui traitent de la ségrégation réside dans le fait que ces causes et ces effets ne sont pas forcément extérieurs. Le phénomène est dynamique et s'auto-alimente. De plus, les mécanismes, liés à la résidence, à l'emploi et l'école, qui peuvent l'expliquer ne sont pas seulement économiques mais correspondent aussi à des comportements individuels et collectifs.

L'ensemble de la littérature a mis en évidence un certain nombre de relations de causalité qui sont loin d'être exhaustives mais qui permettent d'approcher l'explication du phénomène de la ségrégation et d'éclairer les enjeux pour l'intervention des politiques. Nous en proposons ici un schéma explicatif (Figure 1).

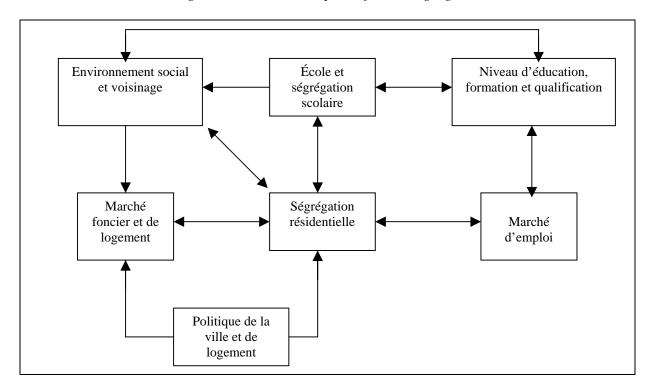


Figure n°1 : Schéma explicatif de la ségrégation

- Marché foncier et ségrégation résidentielle

La ségrégation résidentielle est expliquée par les lois économiques sur la localisation des ménages de l'économie néo-classique, qui font appel à la rente foncière différentielle (Derycke, 1979, 1982; Aydalot, 1985). Le ménage, compte tenu de son *revenu* choisit sa localisation en arbitrant entre *le prix du foncier* et le coût du transport pour accéder aux lieux d'emplois et au centre ville. Par contre, les travaux des sociologues montrent que le marché foncier est plutôt une conséquence de la ségrégation *selon qu'il s'agit d'une valorisation ou d'une dévalorisation de l'usage du sol* (Grannelle, 2004). L'environnement social et la qualité

du voisinage est un élément de valorisation- dévalorisation. Le marché foncier est donc à la fois cause et conséquence de la ségrégation résidentielle.

Effectivement, le prix du foncier n'est pas déterminé uniquement par la qualité du logement et de l'accessibilité au lieu d'emploi, mais aussi par la qualité du voisinage et des équipements. Les ménages *mobiles* (ayant les moyens financiers) peuvent choisir leurs logements seulement en fonction de l'image du quartier en cherchant une « proximité rassurante » pour être « entre soi » (Maurin, 2004). La proximité de voisins influents peut générer des bénéfices et des externalités positives (Schelling, 1978; Wilson, 1987) où les enfants peuvent jouer un rôle de rapprochement. Chez la grande bourgeoisie, cet entre-soi permet, en plus, *de vivre en permanence au sein d'un amoncellement de richesses à la fois matérielles et culturelles* (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2005 : 91). Schelling (1978) montre dans son modèle microéconomique comment une ville intégrée peut devenir une ville ségréguée, même si aucun agent ne préfère la ségrégation (*tipping-process*).

Beaucoup d'études ont montré, également, l'impact des bonnes écoles (parmi l'ensemble des aménités et des équipements publics) sur le prix du logement dans leurs aires de recrutement notamment aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

- Ségrégation scolaire et ségrégation résidentielle

Cette relation vient selon Tiebout (1956) des préférences des ménages pour les aménités locales, telles que les bonnes écoles, mais aussi à l'existence d'externalités. Un nombre croissant d'études ont montré l'impact des systèmes scolaires basés sur le voisinage (« carte scolaire ») sur la ségrégation résidentielle par le revenu (Bénabou, 1993; Nechyba, 2003). Cela crée une homogénéisation des élèves et l'école devient le microcosme de l'aire de recrutement. En France, et à l'exception de certaines zones urbaines et surtout franciliennes (Maresca, 2003), il n'y a pas de travaux qui mettent en évidence une ségrégation produite par la montée des « stratégies d'évitement » des familles par l'école ¹⁴ (Duru-Bellat, 2004). Mais, la valorisation de l'école n'est pas moins importante en France que dans les autres pays et la compétition commence dès le primaire (Maurin, 2004). En même temps, il est largement prouvé que le regroupement des scolaires des quartiers défavorisés influent sur leurs résultats ainsi qu'une partie non négligeable de l'échec scolaire semble pouvoir s'expliquer par des effets de voisinage (Goux et Maurin, 2004 : 5). Cette concentration peut même faciliter l'influence des comportements négatifs des jeunes et favoriser un effet de contagion par des externalités négatives (Wilson, 1987 ; Crane, 1991). Le niveau d'éducation et de qualification ou même la réputation des écoles fréquentées est ensuite indispensable pour accéder à certains emplois, même si le niveau de formation ne garantit pas cet accès à l'emploi, notamment du fait d'effets de quartiers. La ségrégation scolaire est non seulement susceptible de jouer sur le prix des logements, mais elle peut être un des éléments constitutifs de la ségrégation résidentielle.

- Marché de travail et ségrégation résidentielle

La faiblesse des réseaux sociaux, importants dans la recherche d'emploi (O'Reagan et Quigley, 1998), et la discrimination à l'emploi par rapport au lieu de résidence, *redlining* (Zenou et Boccard, 2000), représentent un des freins à l'embauche indépendamment de la distance et l'accès aux opportunités d'emplois.

La théorie du mauvais appariement spatial (*Spatial mismatch*) résultant d'une discrimination aux marchés de logement, crée une distance entre les quartiers ségrégés et les lieux d'emploi

-

¹⁴ Selon Eric Maurin, les questions de l'économie de l'éducation sont, en général, sous-exploitées en France.

(Kain, 1968; Brueckner et Zenou, 2003). Cette hypothèse est largement testée aux Etats-Unis (Ihlanfeldt et Sjoquist, 1990; Raphael, 1998; Weinberg, 2000) et récemment en France (Bouabdallah et al., 2002; Choffel et Delattre, 2003; Gobillon et Selod, 2004; Gaschet et Gaussier, 2005), et dans la plupart de ces études l'effet de composition semble plus pertinent que celui de l'accessibilité physique. Ainsi, la ségrégation résidentielle affecte l'accès aux marchés d'emploi.

- L'impact des politiques du logement

La politique du logement fait donc partie d'un *processus ségrégatif* général aux effets directement perceptibles à l'échelle des quartiers.

En France, le logement social de type HLM, qui par sa concentration dans des banlieues conduit à des quartiers homogènes et à la ségrégation, peut toutefois maintenir une certaine hétérogénéité au sein même de certains voisinages comme l'ont souligné Pinçon et Pinçon-Charlot (2004) sur Paris, à condition que des politiques adéquates aient été menées afin de soustraire une partie du marché du logement à la spéculation.

Les politiques de réhabilitation des centres, puis des centres élargis, ont également contribué à faire disparaître une partie non négligeable du logement privé à bas prix et à renforcer l'homogénéisation sociale des différents quartiers, tant du centre que de la périphérie.

CONCLUSION

Dans cette étude, nous avons mis en évidence l'existence de disparités de revenu, que nous interprétons en termes de ségrégation à différentes échelles et notamment au niveau intraurbain. Les écarts de revenus se sont creusés entre les communes riches et les communes pauvres pendant la période 1985-2001. Même si certaines communes pauvres voient leurs revenus légèrement augmenter, les communes riches semblent être de plus en plus riches. Les résultats au niveau infra-communal confirment les inégalités de revenus au sein des aires urbaines en fin de période (2001). Ils confirment aussi la pertinence de cette échelle d'analyse.

Même si les mécanismes du processus ségrégatif sont *complexes* et si les liens de causalités non facilement identifiables, quelques travaux empiriques ont mis en évidence un certain nombre de liens autour de la résidence, des aménités (écoles) et de l'emploi, sans que le rôle que peut jouer la forme urbaine et notamment le polycentrisme ne soit clairement abordé.

La question du lien entre polycentrisme et ségrégation intra-urbaine n'a encore été que très peu abordée. Si, comme on l'a vu précédemment, la proximité spatiale entre groupes sociaux différents est à rechercher pour réduire la ségrégation, ceci ne pourrait-il pas être un résultat d'une organisation polycentrique des villes ? L'hypothèse serait que recréer de la centralité en périphérie permettrait de diversifier la population et de réduire la ségrégation spatiale. Aux Etats-Unis, où une organisation polycentrique des villes est la règle générale, les villes *postmodernes* semblent moins ségrégées que les villes *modernes* (Poulsen et al., 2002). Pour la France, l'étude reste à faire.

BIBLIOGRAPHIE

APPARICIO P., 2000, « Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique », *Cybergéo*, revue européenne de géographie, n° 134.

ATKINSON T., GLAUDE M., OLIER L., PIKETTY T., 2001, *Inégalités économiques*, Rapport pour le Conseil de l'Analyse Économique, Paris, La Documentation Française.

AYDALOT Ph., 1985, Économie Régionale et Urbaine, Paris, Economica.

BENABOU R., 1993, « Workings of a city: Location, Education, and Production », *Quarterly Journal of Economics*, n° 108, pp. 619-652.

BOUABDALLAH K., CAVACO S., LESUEUR J.Y., 2002., « Recherche d'emploi, Contraintes Spatiales et Durée de Chômage : une analyse microéconométrique », *Revue d'Économie Politique*, n° 1, pp. 137-157.

BRUECKNER J.K., ZENOU Y., 2003, « Space and Unemployment: The Labor-Market Effects of Spatial Mismatch », *Journal of Labor Economics*, vol. 21, n° 1, pp. 242-266.

BRUN J., 1994, « Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine », in BRUN J. et RHEIN C., *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-57.

BUISSON M-A, CUSSET J-M, ETIENNE V, MIGNOT D., 1995, *Prospective des villes en 2010*, Recherche effectuée pour le DATAR, Collection Etudes et Recherches, n°4, LET, Lyon.

BUISSON M-A., MIGNOT D., eds., 2005, Concentration économique et ségrégation spatiale, Bruxelles, De Boeck.

CHAMPAGNE V, MAURICE E., 2001, « L'évolution des revenus et des patrimoines déclarés à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur la fortune dans les années quatre-vingt-dix », in ATKINSON T., GLAUDE M., OLIER L., PIKETTY T., *Inégalités économiques*, Paris, La Documentation Française, pp. 285-300.

CHOFFEL P., DELATTRE E., 2003, « Habiter un quartier défavorisé : quels effets sur la durée de chômage ? », Premières synthèses, n°43.1, Dares.

CRANE J., 1991, « The epidemic theory of ghettos and neighborhood effects on dropping out and teenage childbearing », *American Journal of Sociology*, n° 96, pp. 1226-1259.

CUTLER D., GLAESER E., 1997, « Are Ghettos Good or Bad? », *Quarterly Journal of Economics*, n° 112, pp. 827-872.

CUTLER D., GLAESER E., VIGDOR J., 1999, « The Rise and Decline of the American Ghetto », *Journal of Political Economy*, n°107, pp. 455-506.

DAVILA H.R., CONSTANTINO R., PEREZ LLANAS C., 2003, « Metropolisation et ségrégation dans la ville de Mexico », Communication au colloque Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales, XXXIXème colloque de l'ASRDLF, Lyon, 1-3 septembre 2003.

DERYCKE P.H., 1979, Economie et planification urbaine, tome 1 : l'espace urbain, Paris, PUF.

DERYCKE P.H., (dir.), 1992, Espace et dynamiques territoriales, Paris, Economica.

DUNCAN O.D., DUNCAN B., 1955, « A methodological analysis of segregation indexes », *American Sociological Review*, n° 20, pp. 210-217.

DURU-BELLAT M., 2004, « Les effets de la ségrégation sociale de l'environnement scolaire : l'éclairage de la recherche », in *Quel est l'impact des politiques éducatives ? Les apports de la recherche*, Etude pour la commission du débat national sur l'avenir de l'école, pp. 25-53.

FELOUZIS G., 2003, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue Française de Sociologie*, n° 44, pp. 413-447.

FITOUSSI J.P., LAURENT E., MAURICE J., eds, 2004, *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Rapport pour le Conseil de l'Analyse Économique, Paris, La Documentation Française.

FITOUSSI J.P., VAN HAEPEREN B., 1998, *Inégalité de revenus, marchés du travail et politiques de transferts*, Document de travail, IRES DP 9827.

FRANCOIS J-Ch., MATHIAN H., RIBARDIERE A., SAINT-JULIEN T., 2003, Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999 : Approche intercommunale et infracommunale et évolution des différenciations intercommunales 1990-1999, Paris, D.R.E.I.F.

GASCHET F., GAUSSIER N., 2005, « Les échelles du mauvais appariement spatial au sein de l'agglomération bordelaise », in BUISSON M-A., MIGNOT D., eds, *Concentration économique et ségrégation spatiale*, Bruxelles, De Boeck, pp. 221-241.

GOBILLON L., SELOD H., 2004, « Les déterminants spatiaux du chômage en Ile-de-France », in FITOUSSI J.P., LAURENT E., MAURICE J., eds., *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Rapport pour le Conseil de l'Analyse Économique, Paris, La Documentation Française, pp. 171-187.

GOUX D., MAURIN E., 2004, « Composition sociale du voisinage et échec scolaire : une évaluation sur données françaises », Communication au colloque Le devenir des enfants de familles défavorisés en France, CERC-DEP-CNAF-DREES, Paris, 1^{er} avril.

GRANNELLE J.J., 2004, « Les marchés fonciers, causes ou conséquences de la ségrégation sociale », in *Les mécanismes fonciers de la ségrégation*, Ouvrage collectif, ADEF, pp. 75-107.

GRAVIER J.F., 1947, Paris et le désert français, Paris, Flammarion.

GUILLUY Ch., NOYE Ch., 2004, Atlas des nouvelles fractures sociales en France, Paris, Autrement

HOURRIEZ J.M., ROUX V., 2001, « Une vue d'ensemble des inégalités de revenu et de patrimoine », in ATKINSON T., GLAUDE M., OLIER L., PIKETTY T, *Inégalités économiques*, Paris, La Documentation Française, pp. 269-284.

INSEE-DGI., 2004, Revenus fiscaux des ménages, Année 2001, France métropolitaine par commune et IRIS, exploitation de la déclaration des revenus 2001. (CD Rom)

INSEE-Région Alsace., 2004, L'essentiel sur le revenu en Alsace, http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace/rfc/donnees_detaillees/essentiel_revenu_alsace.pdf, 14 mars 2005.

IHLANFELDT K., SJOQUIST D.L., 1990, « Job Accessibility an Racial Differences in Youth Unemployment Rates", *American Economic Review*, n°80, pp. 267-276.

JARGOWSKY P.A., 1996, « Take the Money and Run: Economic Segregation in U.S. Metropolitan Areas », *American Sociological Review*, n° 61, pp. 984-998.

JOHNSTON R., POULSEN M., FORREST J., 2003, « Ethnic Residential Concentration and a 'New Spatial Order?' : Exploratory Analyses of Four United States Metropolitan Areas, 1980-2000 », *International Journal of Population Geography*, n° 9, pp. 39-56.

KAIN J.F., 1968, « Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization », *Quarterly Journal of Economics*, n°82, pp. 175-197.

KIM J., JARGOWSKY P.A., 2005, *The GINI Coefficient and Segregation on a Continuous Variable*, Document de Travail, n°05-2, National Poverty Center.

LAJOIE, G., 1998, « La ségrégation des populations urbaines de 1982 à 1990 », in PUMAIN D., MATTEI M.F., *Données Urbaines*, Paris, Anthropos.

LEGENDRE N., 2004, « Evolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », Insee Première, n° 947.

MACHADO BARBOSA E., 2001, «Urban Spatial Segregation and Social Differenciation: Foundation for a Typological Analysis », International Seminar on Segregation in the City, Lincoln Institute of Land Policy Conference Paper, 26-28 juillet 2001.

MARCUSE P., 2001, « Enclaves Yes, Ghettoes, No », International Seminar on Segregation in the City, Lincoln Institute of Land Policy Conference Paper, 26-28 juillet 2001.

MARESCA B., 2003, « Le consumérisme scolaire et la ségrégation sociale dans les espaces résidentiels », *Cahier de recherche*, n°184, CREDOC.

MASSEY D.S., DENTON N.A., 1988, « The dimensions of residential segregation », *Social Forces*, n°67, pp. 281-315.

MASSEY D.S., EGGERS M.L., 1990, « The ecology of Inequality: Minorities and the Concentration of Poverty, 1970-1980 », *American Journal of sociology*, n°95, pp. 1153-1188.

MAURIN E., 2004, Le ghetto français, Paris, La découverte.

MAYER S.E., 2001, « How Did the Increase in Economic Inequality Affect Educational Attainment? », *American Journal of Sociology*, n°107, pp. 1-32.

MIGNOT D., BOUZOUINA, L, 2005, « Metropolisation and Intra-urban Segregation: the case of French Urban Areas », 44rd Annual Meeting of the Southern Regional Science Association, Arlington, VA, Avril 7-9.

MUSSARD S, SEYTE F, TERRAZA M., 2004, « Note sur l'utilisation de l'indice multidimentionnel de Gini appliqué à une analyse des inégalités salariales en Languedoc-Roussillon en 1996 », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp. 125-134.

NECHYBA T., 2003, «School Finance, Spatial Income Segregation, and the Nature of Communities», *Journal of Urban Economics*, n°54, pp. 61-88.

O'REAGAN K.M, QUIGLEY J.M, 1998, « Where Youth live: Economic Effects of Urban Space on Employment Prospects », *Urban Studies*, n° 35(7), pp. 1187-1205.

PHILPOTT T.L., 1978, The Slam and the Ghetto: Neighborhood Deterioration and Middle-Class Reform, Chicago, 1880-1930, New York, Oxford University Press.

PENDALL R., CARRUTHERS J.I., 2003, « Does Density Exacerbate Income Segregation? Evidence from U.S Metropolitan Areas, 1980 to 2000 », *Housing Policy Debate*, n°14, pp. 541-589

PIKETTY T., 1997, L'économie des inégalités, Paris, La découverte.

PINCON M., PINCON-CHARLOT M., 2004, Sociologie de Paris, Paris, La découverte.

POULSEN M., FORREST J., JONHSTON R., 2002, « From Modern to Post-modern? Contemporary ethnic residential segregation in four US metropolitan areas », *Cities*, n°19, pp. 161-172.

PRETECEILLE E., RAKOTOMALALA M.J, RESPLANDY M., CAZADA Ch., 2005, « Structures sociales des espaces résidentiels et de travail en Ile-de-France en 1999 », in BUISSON M.A., MIGNOT D., eds, *Concentration économique et ségrégation spatiale*, Bruxelles, De Boeck, pp. 183-199.

RAPHAEL S., 1998, « The Spatial Mismatch Hypothesis and Black Youth Joblessness: Evidence from San Francisco Bay Area », *Journal of Urban Economics*, n° 43, pp. 79-111.

RHEIN C., 1994, « La ségrégation et ses mesures », in BRUN J., RHEIN C., La ségrégation dans la ville, Paris, L'Harmattan, pp. 121-161.

SAGOT M., 2002, La polarisation sociale de l'espace francilien au regard de l'économie et du logement, Paris, IAURIF, CAE, Miméo.

SASTRE M., TRANNOY A., 2001, « Une décomposition de l'évolution de l'inégalité en France avec une perspective internationale, 1985-1995 », in ATKINSON T., GLAUDE. M, OLIER L., PIKETTY T., *Inégalités économiques*, Paris, La Documentation Française.

SCHELLING T.C, 1978, Micromotives and Macrobehavior, New York, Norton.

TABARD N., 1993, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Économie et statistique*, n° 270, pp. 5-22.

TIEBOUT Ch.M., 1956, « A Pure Theory of Local Expenditures », *Journal of Political Economy*, n°64, pp. 416-424.

WEINBERG B.A., 2000, « Black Residential Centralisation and the Spatial Mismatch Hypothesis », *Journal of Urban Economics*, n°48, pp. 110-134.

WILSON W.J., 1987, *The Truly Disadvantaged: The Inner-City, the Underclass and Public Policy*, Chicago, University of Chicago Press.

ZENOU Y., BOCCARD N., 2000, « Labor discrimination and redlining in cities », *Journal of Urban Economics*, n° 48, pp. 260-285